



12/04/2024

Éléments de réflexion
présentés dans le cadre de
la consultation publique sur
l'avenir de la forêt



Groupe Lebel inc.

Table des matières

Introduction	page 1
Groupe Lebel en quelques lignes	page 2
Un système de tarification juste et équitable pour tous	page 3
L'intensification de l'aménagement forestier au service de l'économie et de la conservation pour le bien-être des communautés	page 5
Une gouvernance améliorée et une meilleure planification pour une plus grande efficacité	page 7
Le partage du territoire : une affaire de respect et d'ouverture	page 8
Conclusion	page 9

Introduction

Le 12 février dernier s'amorçait une campagne de réflexion/consultation sur l'avenir de la forêt du Québec. Annoncé par la Ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maité Blanchette Vézina, cette réflexion vise à revoir la gestion de nos forêts, de nos pratiques forestières et de la cohabitation des usages.

Le régime actuel est en vigueur depuis 2013 et il a besoin d'une mise à niveau majeure. Le temps et l'usage nous ont révélé l'étendue de ses limites. De plus, les enjeux de vulnérabilité de nos forêts aux incendies et aux ravageurs, de captation du carbone comme arme afin de lutter contre les changements climatiques, d'atteinte des objectifs de conservation, de cohabitation des usagers et du développement de l'industrie forestière commandent des solutions concrètes à l'intérieur d'un nouveau plan ambitieux, réaliste, précis et courageux.

Bien que le produit final espéré reste encore pour nous un peu nébuleux, il n'en demeure pas moins que la démarche nous semble essentielle. Groupe Lebel s'inscrit donc dans ce processus de réflexion, confiant que nous aurons la sagesse collective de faire les bons choix pour le plus grand bien des citoyens du Québec et surtout de ceux dont le quotidien est étroitement relié à la forêt.

Groupe lebel en quelques lignes

Le Groupe Lebel (www.groupelebel.com) possède une longue feuille de route dans le secteur forestier québécois. L'histoire du Groupe débute en 1956 avec l'acquisition par Deniso Lebel d'une première scierie à Saint-Michel-du-Squatec, dans le Témiscouata. 68 ans plus tard, Groupe Lebel se positionne maintenant comme un leader de l'industrie des produits forestiers dans l'est du Canada et le plus important acheteur de bois de la forêt privée au Québec.

Grâce aux douze scieries de l'entreprise, Groupe Lebel possède la capacité de transformer plus de 1,1 milliard de pmp de bois annuellement. Au cours des 15 dernières années, par plusieurs acquisitions, de projets de développement et de modernisation, l'entreprise a su optimiser ses opérations en adoptant une stratégie axée sur la diversification de produits de valeur ajoutée et l'intégration verticale. Groupe Lebel compte aujourd'hui 22 usines en opérations sur les territoires de Chaudières-Appalaches, du Bas-St-Laurent, de Charlevoix et de la Gaspésie en passant par l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Maine. L'entreprise est fière de compter sur un peu plus de 1 400 employés chevronnés et de produire des matériaux qui contribuent concrètement à la lutte contre les changements climatiques.

Groupe Lebel a comme principal objectif de consolider sa position de scieur de premier quartile au Québec tant au niveau du rendement matière que de la productivité. Sa mission : Optimiser la transformation du bois en produits durables tout en contribuant au développement des communautés où elle est présente. La diversification des opérations de première, deuxième et troisième transformation au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Maine, fait du Groupe un exemple d'entreprise innovante et intégrée verticalement, de la forêt jusqu'au produits à valeur ajoutés.

Un système de tarification juste et équitable pour tous

Au Québec, il revient au Bureau de mise en marché des bois (BMMB) de déterminer les droits de coupe que doivent payer les détenteurs de Garantie d'approvisionnement en forêt publique (GA). C'est un mécanisme complexe qui intègre les résultats d'enchères, les prix de vente pour les produits finis, des données de coûts et des paramètres biophysiques (équation de transposition). Ce système a été mis en place avec l'arrivée du nouveau régime forestier québécois en 2013. Tout comme le nouveau régime, il devait nous mettre à l'abri des poursuites américaines quant aux allégations de subventionnement du bois résineux provenant de la forêt du domaine de l'état.

Après onze ans, il nous faut admettre que les objectifs poursuivis par le BMMB au moment de sa création ont tous été manqués. Ainsi :

- 1- Le système de tarification du Québec n'a eu aucun impact positif pour le Québec dans le conflit sur le bois d'œuvre;
- 2- Le système de détermination des droits de coupe est biaisé et ne donne donc pas la valeur juste et équitable des bois sur pieds;
- 3- Ce système rend l'industrie du Québec fragile par rapport à ses compétiteurs;
- 4- Les enchères n'ont pas réellement permis d'ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique.

Dans les faits, le BMMB poursuit en même temps deux objectifs incompatibles soit l'optimisation des revenus pour l'état et la fixation de la juste valeur marchande des bois sur pieds. L'optimisation des revenus pour l'état introduit inévitablement des biais dans le système des enchères qui finissent par dénaturer substantiellement la tarification qui en découle.

Il n'est pas de notre intention de faire un procès en règle du BMMB et de relever tous ces travers. Nous allons uniquement nous contenter de souligner que le volume mis aux enchères est en baisse depuis trois ans. Dans les faits, le volume offert en 2022-2023 est 17% plus bas que la moyenne des cinq dernières années et de -26% en 2023-2024 où seulement 80% des lots ont été adjugés alors que l'objectif est de 90%. Nous concluons que le BMMB profite d'une rareté qui pousse les enchérisseurs à soumettre des prix afin de ne pas fermer leurs usines et non pas en fonction de la valeur des produits finis. Nous pensons même que le BMMB contribue à créer artificiellement cette rareté en fibre dans le système en « gelant » du bois qui autrement, pourrait être transformé et rapporter des revenus pour l'État. Les informations fournies par le BMMB nous révèlent qu'en moyenne 520 000 m³/an de bois n'ont pas été vendus durant la période quinquennale 2018-2023.

Nous affirmons que cette structure ne rencontre pas ses objectifs initiaux. Un choix doit donc être fait. Si l'objectif principal est d'optimiser les revenus pour l'État, il faudra alors mettre en place un nouveau système afin de fixer la juste valeur marchande des bois (ex. méthode de la valeur résiduelle). Si l'objectif premier est de fixer la juste valeur marchande des bois tout en conservant le système des enchères, les règles de fonctionnement devront alors être revues en profondeur afin de le rendre juste, impartial et transparent.

Évidemment, la situation vécue au Québec affaiblie considérablement l'industrie et la rend de moins en moins compétitive. Ne perdons jamais de vue que le plus grand bénéfice pour le Québec réside principalement dans les retombées économiques que la récolte et la transformation du bois génèrent et non pas dans la seule valeur des droits de coupe. Si nous prenons comme référence *l'Étude sur les retombées économique de l'industrie québécoise du bois 2021* réalisée par la firme PriceWaterHouseCoopers et la présentation faite par l'économiste Monsieur Michel Vincent lors du congrès du CIFQ de juin 2022, nous apprenons que les revenus pour l'État étaient alors estimés à plus de 200\$/m³ pour les effets directs, indirects et induits par l'ensemble du secteur forestier québécois. Le bois doit donc impérativement être alloué et transformé afin d'optimiser sa valeur pour l'État. C'est là que réside la réelle richesse pour le Québec.

L'intensification de l'aménagement forestier au service de l'économie et de la conservation pour le bien-être des communautés

Le développement durable est un processus qui concilie progrès social et économique ainsi que protection de l'environnement dans le but de ne pas compromettre les capacités des générations futures. Pour les penseurs de ce concept, il ne fait aucun doute que ces trois piliers sont complémentaires et égaux. Au Québec, trop souvent la conservation se fait au détriment de l'aspect économique comme si le progrès de l'un devait se faire inévitablement par le recul de l'autre.

Nous proposons une vision beaucoup plus ambitieuse pour nos forêts et les gens qui en vivent. Nous croyons qu'il nous faut produire et rendre disponible plus de volume de bois afin de permettre à l'industrie forestière de se développer tout en permettant la mise en place d'aires de conservation nécessaires à l'atteinte des engagements pris. Les objectifs de conservations et d'augmentation de volumes disponibles à la récolte évoluant en parallèle et se matérialisant simultanément sans prioriser une fonction au détriment de l'autre dans un esprit de gagnant/gagnant. Évidemment, le tout étant soumis aux avis scientifiques indépendants.

Pour la période quinquennale 2013-2018, le rendement annuel de la forêt publique du Québec était estimé à 1,2 m³/ha/an tandis que celle de la forêt privée était de 2,5 m³/ha/an pour un rendement moyen, toutes tenures confondues, de 1,4 m³/ha/an. À la lumière de ces chiffres, il nous apparaît évident que nous pouvons faire beaucoup mieux avec la mise en œuvre d'une stratégie efficace et réaliste. À cet effet, nous aurions tous avantage à actualiser et à mettre en œuvre la *Stratégie nationale de production de bois* livrée en 2020. Il y est fait état d'objectifs de production de bois pour les horizons 2025, 2050 et 2080. La question des changements climatiques et de la captation de carbone sont aussi des thèmes d'actualité abordés dans ce document et dont nous devons nous préoccuper sérieusement.

Que ce soit pour la lutte aux changements climatiques par une plus grande séquestration du carbone ou l'augmentation de la résilience de nos forêts aux perturbations engendrés par le climat qui tend à changer, l'intensification de l'aménagement de nos forêts et la remise en question de certains concepts sont définitivement des voies à emprunter.

Parmi les avenues à considérer afin d'atteindre nos objectifs de productions et de conservation, voici quelques propositions à considérer :

- a. Se fixer des objectifs de production ligneuse ambitieux, se définir une stratégie, se donner les moyens de la mettre en place et **agir** (forêt publique);
- b. Écourter, dans certains cas, la période de révolution d'un peuplement (âge d'exploitabilité vs âge de maturité financière) (forêt publique);
- c. Comptabiliser des aires protégées de catégories moins strictes ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces comme les ravages de cerfs de Virginie ou les dénudés humides par exemple, dans l'objectif de 30% d'aire protégées au Québec d'ici 2030 (forêt publique);
- d. Compartimenter le territoire forestier en fonction de priorités de production (ligneux, faunique, mixte) et y respecter les orientations prises et les objectifs fixés (forêt publique);

- e. Recadrer le concept de rendement soutenu (forêt publique);
- f. Remettre en question le concept d'aménagement écosystémique dans le contexte où les changements climatiques risquent de nous faire perdre nos références;
- g. Revisiter le programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée afin de stimuler la mobilisation des bois;
- h. Adapter la réglementation municipale (uniformiser autant que possible) afin qu'elle ne devienne pas un frein à l'aménagement en forêt privée;
- i. Adopter une fiscalité qui stimulerait les propriétaires de boisés privés, principalement ceux qui sont à la retraite, à faire de l'aménagement et de produire du bois sur leur propriété.

Une gouvernance améliorée et une meilleure planification pour une plus grande efficacité

Au Québec, c'est le MRNF qui est le gestionnaire de la forêt publique et la planification forestière est de la responsabilité exclusive du Service aux opérations régionales de ce même Ministère. De nombreuses récriminations sont exprimées quant à la gestion globale exercée et en ce qui a trait à la qualité des plans livrés. Structure lourde qui manque d'agilité, efficacité variable qui complique les opérations, décalage entre la planification et les réalités opérationnelles, harmonisations quelques fois incomplètes qui ne tiennent pas compte de tout les enjeux et la quantité insuffisante de secteurs planifiés afin de trouver les volumes nécessaires ne sont que quelques points soulevés par ceux qui ont à composer quotidiennement avec cette planification.

Alors comment réorganiser cette gestion afin que collectivement nous ressortions tous gagnants de l'exercice? Les points principaux à considérer afin d'en venir à une gestion efficace pourraient être les suivants :

- a. Une simplification administrative réelle qui raccourci les délais et donne de l'agilité au système;
- b. Une gestion et une planification plus proche des utilisateurs et des réalités opérationnelles;
- c. Mettre en place une structure capable d'arbitrer les conflits d'usage efficacement en s'appuyant sur des règles de fonctionnement claires et détaillées;
- d. Amélioration de la prévisibilité par des actions concrètes, parfaitement arrimées à une vision ambitieuse du développement de la forêt du Québec.

Pour nous aider à y arriver, nous proposons une formule de planification participative. Le MRNF, en collaboration avec le Forestier en chef, fixent des objectifs de production ligneuses ambitieux et autres (PAFIT) pour un territoire à l'échelle des unités d'aménagement (UA) ou d'un regroupement d'unités d'aménagement ayant les mêmes caractéristiques biophysiques. Le MRNF en région confectionne les plans, qui seraient l'équivalent des PAFIO et des PRAN, en fonction des objectifs fixés. Une participation active et concrète de l'industrie dans la planification faite en région est un incontournable afin d'atteindre les objectifs d'efficacité et de qualité poursuivis. Une reddition de compte des intervenants dans la planification sera indispensable afin de s'assurer que les objectifs de production soient bien livrés.

Afin de réduire les délais et de gagner en efficacité, la prise de certaines décisions pourraient être délégué à un niveau inférieur dans la hiérarchie du MRNF. Nous pensons ici aux changements de destination des bois et aux programmes comme celui d'aide aux chemins multi ressources (PRCCM), pour ne nommer que ceux-là.

Le partage du territoire : Une affaire de respect et d'ouverture.

La forêt du Québec attire de nombreux utilisateurs de toutes natures. Pour certains c'est un lieu de récréation où on y pratique diverses activités de plein air. Pour d'autres c'est une source de revenus dont dépendent des milliers de familles et des communautés entières. Cette popularité n'est pas sans créer des conflits d'usage et un processus d'harmonisation indépendant, rigoureux et efficace doit être mis en œuvre. Au départ, les objectifs de production et de conservation doivent être claires pour tous, tout comme la stratégie retenue pour les atteindre.

L'harmonisation quant à elle pourrait être réalisée à une table équivalente à la TLGIRT mais présidée par une instance indépendante ayant le pouvoir de trancher les différents sur la base de règles précises et appliquées rigoureusement. Personne ni aucun organisme n'a de droit de véto ou un équivalent par voix détournée. Ultiment, aucune organisation évoluant sur le territoire ne peut opérer tant et aussi longtemps qu'une entente d'harmonisation n'est pas intervenue entre l'ensemble des parties.

L'importance des communautés forestières est aussi un point très important à considérer. Selon nous, il est envisageable que le partage des redevances forestières avec les communautés locales soit une avenue à explorer sérieusement. L'acceptabilité sociale serait plus facile à obtenir si les communautés forestières, en plus d'être consultée, touchaient une petite partie des redevances payées par les utilisateurs de la forêt publique à des fins commerciales ou industrielles. Comprendons-nous bien, il ne s'agit pas d'un coût supplémentaire mais d'un déplacement de fonds de l'État vers les communautés forestières.

Finalement, la question des chemins multi ressources et l'entretien du réseau routier en forêt publique mérite notre attention. Même lorsqu'il n'y a pas d'opérations forestières de planifiées dans un secteur, l'accès au territoire demeure toujours important pour les autres utilisateurs de la forêt. De plus, un réseau de chemins en bon état donne un accès rapide à la forêt en cas d'incendie ou autres perturbations naturelles.

Alors à qui revient la responsabilité de l'entretien de ces infrastructures? La question n'est pas simple. Nous croyons que ces coûts devraient revenir aux utilisateurs, aider financièrement par une partie des droits payés par les organisations qui utilisent la forêt publique à des fins commerciales et industrielles. Le système devrait être simple d'application. Encore là, nous ne parlons pas d'un coût supplémentaire pour les détenteurs qui paient déjà des redevances mais d'un déplacement de fonds de l'État vers l'organisme responsable des travaux de voirie.

Conclusion

L'exercice de réflexion sur l'avenir de la forêt mené par notre Ministre des Ressources naturelles et des Forêts représente un défi énorme. La forêt du Québec intéresse une multitude d'intervenants aux intérêts et objectifs souvent très différents, voir divergents. Comment alors dégager des consensus et mettre en place les mesures qui apporteront des réponses tangibles aux enjeux auxquels nous devons face? Les principaux enjeux, selon nous, sont les suivants :

- 1- La résilience de nos forêts aux incendies et aux ravageurs;
- 2- La séquestration du carbone/changements climatiques;
- 3- Les mesures de conservation;
- 4- Le développement économique.

Nous croyons avoir apporter des solutions intéressantes à ces enjeux dans notre document de réflexion. Il faut en premier lieu se fixer des objectifs de production de bois ambitieux et se doter d'une stratégie d'aménagement intensive. Ne craignons pas de remettre en question certains dogmes. Selon nous, tous les enjeux trouveraient en partie ou en totalité une réponse avec cette orientation.

Une profonde réflexion quant aux objectifs du BMMB et à son fonctionnement est aussi nécessaire. Une planification participative par l'implication active d'acteurs compétentes dans ce domaine serait aussi une avenue intéressante à explorer. Une certaine décentralisation des décisions est aussi à considérer.

Les décisions qui découleront de cette vaste réflexion auront des impacts majeurs sur nos forêts, sur ceux qui les utilisent et sur ceux qui en vivent et ce, pour de nombreuses années. Soyons créatifs et pensons grand pour nos forêts et pour les générations futures.